



ECOLE MONTAUBERT – SERVICES PÉRISCOLAIRES

Rentrée - septembre 2025

Tarifs en vigueur

Délibération du conseil municipal du 25 avril 2025



Temps du matin : Garderie (coût d'une vacation)

- Enfant de Lécousse 1.00 €
- Enfant autre commune 1.10 €

Temps du midi - Pause méridienne (repas en maternelle ou en élémentaire)

- Enfant de Lécousse 6.00 €
- Enfant autre commune 6.70 €

Le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder une aide financière pour les repas **(renouvelable à chaque année scolaire) aux familles de Lécousse** selon un barème établi en fonction des revenus. **La demande est à présenter au secrétariat de la Mairie de Lécousse.**

Temps du soir : ALSH périscolaire (coût d'une vacation : avec ou sans étude surveillée)

Quotient familial CAF/MSA	Enfant de Lécousse	Enfant autre commune
QF 1 : 0 à 600€	1.60€	2.00€
QF 2 : 601 à 900€	1.70€	2.00€
QF 3 : 901 à 1 200€	1.80€	2.00€
QF4 : 1 201 à 1 500€	1.90€	2.00€
QF 5 : 1 501€ et +	2.00€	2.00€

Pour toutes demandes concernant la garderie du matin, la pause méridienne et la garderie du soir :

Veuillez-vous adresser à direction-accueildeleisirs@lecousse.fr

HORAIRES EN PERIODE SCOLAIRE		
Matin	A partir de 07h15 à 08h20	1 vacation
Soir	A partir de 16h30 à 19h15	1 vacation

NB : Les enfants n'utilisant pas les temps périscolaires peuvent être accueillis à l'école à partir de 8h20, le matin et de 13h50, le midi.

▷ Pour les mercredis et les petites vacances scolaires, les enfants sont accueillis à l'ALSH. Pour toutes informations complémentaires concernant cet accueil de loisirs, vous pouvez vous rapprocher du service Enfance Jeunesse au 02.99.94.29.58 ou sur le site internet www.lecousse.fr



ECOLE MONTAUBERT - SERVICES PÉRISCOLAIRES

Rentrée - septembre 2025

Tarifs en vigueur

Délibération du conseil municipal du 25 avril 2025



Temps du matin : Garderie (coût d'une vacation)

- Enfant de Lécousse 1.00 €
- Enfant autre commune 1.10 €

Temps du midi - Pause méridienne (repas en maternelle ou en élémentaire)

- Enfant de Lécousse 6.00 €
- Enfant autre commune 6.70 €

Le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder une aide financière pour les repas **(renouvelable à chaque année scolaire) aux familles de Lécousse** selon un barème établi en fonction des revenus. **La demande est à présenter au secrétariat de la Mairie de Lécousse.**

Temps du soir : ALSH périscolaire (coût d'une vacation : avec ou sans étude surveillée)

Quotient familial CAF/MSA	Enfant de Lécousse	Enfant autre commune
QF 1 : 0 à 600€	1.60€	2.00€
QF 2 : 601 à 900€	1.70€	2.00€
QF 3 : 901 à 1 200€	1.80€	2.00€
QF 4 : 1 201 à 1 500€	1.90€	2.00€
QF 5 : 1 501€ et +	2.00€	2.00€

Pour toutes demandes concernant la garderie du matin, la pause méridienne et la garderie du soir :

Veuillez-vous adresser à direction-accueildeleisirs@lecousse.fr

HORAIRES EN PERIODE SCOLAIRE		
Matin	A partir de 07h15 à 08h20	1 vacation
Soir	A partir de 16h30 à 19h15	1 vacation

NB : Les enfants n'utilisant pas les temps périscolaires peuvent être accueillis à l'école à partir de 8h20, le matin et de 13h50, le midi.

▷ Pour les mercredis et les petites vacances scolaires, les enfants sont accueillis à l'ALSH. Pour toutes informations complémentaires concernant cet accueil de loisirs, vous pouvez vous rapprocher du service Enfance Jeunesse au 02.99.94.29.58 ou sur le site internet www.lecousse.fr